

Voirie : pourquoi le Département a recours aux gravillons pour entretenir les chaussées



Chaque année, à l'abord ou au coeur de l'été, les usagers questionnent le Département sur la présence de gravillons sur les routes. Il existe bien une raison à cela, une raison technique. Exemple sur le canton du Val d'Ariège.

Au printemps, les services des Routes du Département ont réalisé la première étape de l'opération de renouvellement périodique des couches de surface, sur les communes d'Arabaux, L'Herm et Pradières. Ces opérations requièrent des températures élevées, elles se déroulent donc généralement entre la mi-avril et le début du mois d'octobre.

Cette phase consiste à réparer les déformations de la chaussée, une "préparation du support" visant à faciliter l'écoulement des eaux pluviales, principales causes de dégradation des voies. Les matériaux employés pour ce type de chantier ne rendront pas, à ce stade, la chaussée dans son état définitif.

« A l'issue de cette première phase, la route fait l'objet d'une surveillance par nos agents pendant l'année qui suit, mais la plus grande prudence reste de mise », prévient un responsable de la gestion du réseau routier départemental.

Durant une année dite de "murissement" les solvants et autres corps gras contenus dans les matériaux s'évaporent, avant que la chaussée ne soit recouverte d'un "enduit superficiel d'usure" qui rendra l'ensemble étanche : c'est la phase 2, la plus importante pour la pérennité de la

route. Composé d'un liant et de gravillons, l'enduit rend la chaussée étanche et permet l'adhérence des véhicules. Un balayage des rejets sera réalisé quelques jours plus tard lorsque la circulation aura permis la mise en place définitive des gravillons.

« La présence de gravillons sur un support lisse et neuf qui semblait n'avoir besoin de rien, peut parfois surprendre les usagers. Pourtant, les gravillons permettent de restaurer les caractéristiques de la couche de roulement, principalement, l'adhérence des véhicules sur la chaussée. »

Cette technique permet de restaurer les chaussées les plus souples contrairement à un béton bitumineux qui sera réservé aux chaussées les plus rigides. A noter qu'il ne s'agit en aucun cas d'un entretien au rabais des routes secondaires.

Les agents de la Direction des Routes Départementales identifient régulièrement les besoins de façon à ce que chaque route concernée fasse l'objet d'un renouvellement des couches de surface au minimum tous les quinze ans.

Le Conseil Départemental de l'Ariège rappelle aux usagers qu'ils peuvent préparer leurs trajets en se connectant sur le site www.inforoute09.fr. Un serveur vocal d'information routière est également disponible: tél. 05.61.02.75.75

Votre contact

Estelle Tabeaud

Directrice de la Communication

05 61 02 09 77

etabeaud@ariefge.fr